

**2017 DAC 125 / DDCT** Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France (11e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des politiques municipales en faveur de la musique et de la vie nocturne, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien à l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France.

Cette association a pour objet de promouvoir et de mener des actions de tous ordres en vue de défendre la liberté de diffusion du spectacle vivant dans les petits lieux et plus largement de défendre une éthique à la fois sociale, culturelle et citoyenne des cafés. Cette association est l'antenne francilienne de l'association Collectif Culture Bar-Bars qui fédère des responsables de cafés-cultures au niveau national.

Depuis 1999, l'association Collectif Culture Bar-Bars développe diverses actions pour structurer localement les cafés-cultures qui s'investissent dans la diffusion d'une culture de proximité et ainsi contribuent pleinement à la dynamique artistique et culturelle de l'ensemble du territoire. L'association mène également un travail de réflexion et de concertation avec les partenaires sociaux, les différentes collectivités territoriales et les pouvoirs publics afin de concevoir des réponses adaptées à ces lieux de diffusion.

Dans ce cadre, le Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France contribue à la professionnalisation du secteur en proposant des réunions, des formations régulières et des groupes de travail afin de sensibiliser ses 60 adhérents parisiens aux différents aspects de l'organisation de concerts dans les cafés-cultures et aux problématiques liées à la vie nocturne : gestion des conduites à risques, réduction des nuisances envers les riverains, lutte contre les discriminations. L'association produit des fiches techniques pour soutenir la mise en place des bonnes pratiques parmi ses adhérents et les accompagne individuellement à leur demande.

L'association s'implique dans la promotion des bonnes pratiques festives auprès des publics. En particulier, elle est partenaire du dispositif Fêtez Clairs pour la réduction des conduites à risques.

L'association participe également à des actions de médiation entre les riverains et les exploitants de bars de différents quartiers de la capitale, représente ses adhérents dans les commissions de concertation organisées par les élus référents Nuit des mairies d'arrondissement, contribue aux travaux des groupes de travail thématiques du Conseil de la Nuit et du Conseil de la Musique.

De plus, l'association développe régulièrement des partenariats avec des acteurs des musiques actuelles tels le Club Action des Labels Indépendants Français et le M.A.P. – le réseau des Musiques Actuelles à Paris et organise un festival dans les cafés-cultures de la capitale favorisant la mixité sociale, l'accès à la culture pour les publics de proximité et la promotion d'artistes émergents.

Compte tenu de l'intérêt d'accompagner la structuration des cafés-cultures, qui demeurent fréquemment une première étape indispensable dans le parcours de nombreux artistes, je vous propose de m'autoriser à signer la convention avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France qui prévoit

l'attribution à celle-ci d'une subvention d'un montant de 30.000 euros, dont 15.000 euros au titre de la culture et 15.000 euros au titre de la politique de la Nuit, pour développer ses activités parisiennes en 2017.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2017 DAC 125 / DDCT** Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France (11e).

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno Julliard au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France, 6 rue Emile Lepeu 75011 Paris ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros dont 15.000 euros au titre de la culture et 15.000 euros au titre de la politique de la nuit est attribuée à l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France au titre de ses activités parisiennes en 2017. SIMPA 78781 ;

Article 3 : La dépense correspondante, soit 30.000 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017 et exercices suivants, sous réserve de la décision de financement, et ainsi répartie :

- chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture pour un montant de 15.000 euros (2017\_03142) ;

- chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF14011 Provision pour subvention de fonctionnement au titre de la politique de la nuit pour un montant de 15.000 euros (2017\_05959).